



Collectif CGT des Agents des SDIS



Pornichet, le 14 décembre 2007

Les syndicats CGT des SDIS
Bretagne, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes

à

Madame La Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau, Paris

Quarante cinq représentants de onze départements (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) réunis à Pornichet (44) les 13 et 14 décembre 2007 dénoncent le blocage des négociations avec le ministère de l'intérieur depuis plus d'un an.
Ils constatent :

POUVOIR D'ACHAT

La CGT déplore la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et dénonce les artifices mis en place par le gouvernement SARKOZY. Ces mesurette mettent à mal les avancées sociales durement acquises, sans compensation des 7% de pouvoir d'achat perdus au cours des cinq dernières années.

CARRIERE

La CGT exige le respect du vœu **unanime** du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) le 14 février 2007 exprimé par son Président, Monsieur DEROSIER :

- la mise à plat de la filière sapeurs-pompiers professionnels ;
- l'obtention par les sergents de l'indice terminal brut 499.

Après plusieurs séances de travail, la CGT propose de calquer la filière sapeur-pompier-professionnel sur la filière technique de la FPT avec le double avantage :

- de supprimer les travers de la filière sapeur-pompier professionnel (quotas, Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours etc....) ;
- de bénéficier automatiquement de l'évolution statutaire de la filière technique de la FPT.

Pour les Personnels Administratifs et Techniques, la CGT demande l'égalité :

- de traitement de carrière (avancement de grade, attribution des responsabilités) ;
- financière entre agents des SDIS ayant les mêmes fonctions et missions.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fin de carrière

Nous constatons l'échec du dispositif actuel du Congé pour Raison Opérationnelle (CRO) et les conséquences sur l'allongement des durées de cotisations qui modifie l'âge de départ en retraite des SPP (moyenne 58 ans aujourd'hui).

Nous rappelons la promesse du ministre de l'intérieur de l'époque (courrier du 24 mars 2004), qui occupe aujourd'hui les plus hautes fonctions de l'état français, à savoir : les SPP ne seraient pas touchés par la décote. La loi Fillon est passée et les SPP sont assujettis à la décote.

La réforme à venir modifiera encore les conditions de départ des SPP, nous demandons l'amélioration du dispositif et la mise en place de mesures efficaces.

La CGT dénonce les conditions d'accès aux bonifications et à la prime de feu dans le calcul de la retraite. La CGT demande la proratisation des bonifications et de la prime de feu, compte tenu que l'agent a sur cotisé. C'est possible, le ratio entre les cotisations versées et les prestations fournies dégage un excédant de 120 millions d'euros sur six ans.

LE TEMPS DE TRAVAIL

La CGT, force de proposition, a toujours été présente sur le terrain des négociations.

La législation européenne rattrape le décret de 2001 sur le temps de travail des sapeurs pompiers professionnels à travers diverses jurisprudences de la cour européenne de justice qui sanctionnent les équivalences horaires.

Afin de garantir la santé et la sécurité au travail, la CGT condamne :

- toutes formes d'équivalences sur les horaires et les salaires ;
- le dépassement d'horaires pour la concession d'un logement.

La CGT revendique la reconnaissance statutaire de la dangerosité et de la pénibilité des métiers des services d'incendie et de secours.

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La CGT dénonce la dégradation du climat social dans les SDIS due principalement :

- aux effets pervers de la départementalisation, manque de moyens humains et financiers ;
- aux méthodes de management inappropriées.

LES VIOLENCES URBAINES

Aucun SDIS n'est épargné, l'actualité met en évidence les difficultés quotidiennes des sapeurs-pompiers confrontés à la violence et à la dégradation du climat social.

La CGT exige :

- la sécurisation de nos missions dans les quartiers concernés ;
- des formations adaptées aux interventions en Zones Urbaines Sensibles ;
- l'attribution immédiate de la NBI ZUS aux sapeurs-pompiers professionnels.

LE FINANCEMENT DES SDIS

La CGT ne cesse de dénoncer le désengagement de l'Etat dans le mode de financement des SDIS.

La CGT propose :

- le retour de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) ;
- la mise à contribution des établissements générant des risques ;
- la participation des compagnies d'assurance ;
- la facturation des services prévision et prévention des SDIS qui travaillent gratuitement pour les entreprises privées.

SECOURS A PERSONNE

Nous rappelons que le service public d'urgence français reste une référence internationale. Victime de son succès, le secours à personne manque de moyens.

La CGT revendique, au côté des associations d'urgentistes, la complémentarité entre les services d'urgence afin de garantir un service public de qualité quelle que soit la situation géographique et financière de la victime.

La CGT dénonce :

- l'absence des organisations syndicales représentatives au comité de pilotage mis en place par le gouvernement ;
- l'aberration des conventions tripartites (SAMU, SDIS, ambulanciers privés) qui ne responsabilisent pas les transporteurs sanitaires privés dans leurs missions.

La rencontre prévue avec vous en janvier 2008 devra apporter des engagements forts qui répondent aux revendications exprimées.

En cas d'échec, le gouvernement portera, seul, la responsabilité des actions qui seront engagés.

Les syndicats CGT des SDIS :

44-49-35-72-56-33-69-17-22-86-29

Fédération CGT des Services Publics Collectif des SDIS

Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex

Internet : WWW.CGTdesSDIS.com Mail : Bureau.national@CGTdesSDIS.com Fax : 01 48 51 98 20